

Avis sur le projet de SCOT du Ruffécois, à insérer sur le document d'enquête publique.
Déposé par Michel BERGER 15 Chemin de la Ballade 79190 MONTALEMBERT

Madame ou Monsieur le Commissaire enquêteur

après avoir pris connaissance dans ses grandes lignes du projet de SCOT du Ruffécois, je me permets quelques remarques suivantes:

Tout d'abord sur la présentation générale du document. Bien que familier des documents d'urbanisme, je pense que le découpage, (auquel les prometteurs de l'étude ne peuvent rien), en une multiplicité de sigles, SCOT, PADD, DOO, PLU puis PLU(i) est décourageante pour la majorité du public. Sans penser qu'il s'agit là d'une volonté officielle, il me semble qu'une rédaction plus directe et plus brève aurait été préférable. Il y a beaucoup de redondances dans lesquelles se noient les questions essentielles.

- Sur l'analyse de la situation, il me semble que certaines données sont déjà assez anciennes et mériteraient d'être actualisées. Les coupures entraînées par les grandes infrastructures LGV, RN10, Voies ferrées sont bien décrites, avec ce qu'elles apportent de nuisances de toutes natures. En particulier la prolifération de zones commerciales et industrielles qui se sont répandues dans l'axe central du Ruffécois. Rien n'est dit en revanche sur les solutions pratiques susceptibles de les contenir les résorber ou les améliorer.

- La présentation des objectifs ressemble à un catalogue de vœux pieux dont on voit mal comment ils pourraient être satisfaits.

Exemple; « Favoriser la requalification des centre-bourgs » se traduit par « agir sur les logements et autres locaux vacants ». On est bien d'accord, mais comment parvenir à enrayer la dépopulation des centres, alors qu'en même temps on réduit les services publics, les dessertes en transport en commun, on accepte la fermeture progressive des anciennes gares, on laisse s'implanter de vastes surfaces commerciales qui asphyxient les commerces centraux. Or, rien n'est dit sur tout ces sujets.

- L'accent est mis en permanence sur la protection du cadre de vie (2ème objectif : **garantir un cadre de vie de qualité**) « favoriser l'intégration paysagère des constructions ». On veut bien et on applaudit des deux mains à une volonté aussi claire; « Justifier d'une non atteinte, voire d'une valorisation des perspectives remarquables sur le grand paysage (panorama) ou sur des bâtiments d'intérêt (protégés ou non) » Livre II p21 .

Alors comment expliquer l'absence totale ou presque d'allusion à la dégradation la plus violente et la plus récente de tous nos paysages : la prolifération sans limite des parcs éoliens. Ceux qui existent déjà sont de construction récente et on nous en annonce tous les jours de nouveaux . Or le SCOT n'y fait presque aucune allusion. Il se borne à affirmer faussement que la majorité de la population n'y voit pas d'inconvénients...Tout simplement parce que la prise de conscience est lente chez tout ceux qui se trouvent encore assez éloignés des premières implantations. Qu'en sera-t-il lorsqu'elles auront proliféré, ce qui pourrait être le cas à relativement brève échéance.

-Lorsque l'on lit par exemple comme objectif (p22 du livre II): « Favoriser l'utilisation de structures architecturales et de matériaux locaux dans les constructions nouvelles » Le moindre bon sens

voudrait que l'on interdise les aérogénérateurs dont les plus récents exigent plus de 1500 tonnes de béton armé, des mats en béton ou en acier dépassant 100m de hauteur avec des pales en matériaux composites, Où sont les matériaux locaux?

- Je constate l'indifférence presque totale manifestée dans le SCOT à l'égard de ce fléau éolien annoncé qui menace le cadre de vie de la population, l'attrait touristique du pays, avec toutes les conséquences économiques qui s'ensuivent. Le SCOT précise qu'une grande partie des franges Est et Ouest du Ruffécois comporte une proportion non négligeable de résidences secondaires. Elles témoignent de l'intérêt des sites, des paysages et du patrimoine rural ancien. Cette population contribue à l'essor économique du Ruffécois. Pour en faire partie, je sais que la menace d'implantation de nouvelles fermes éoliennes, m'a déjà incité à reporter certains investissements qui auraient pu profiter à l'économie locale. Investissements qui perdraient tout intérêt si les fermes éoliennes se multipliaient dans mon environnement.

- il me semble donc indispensable que le SCOT précise clairement les conditions d'implantation de nouvelles fermes éoliennes, en définissant éventuellement quelques lieux d'implantation et en s'assurant que les intérêts immédiats des populations locales soient respectés. Contrairement à la pratique actuelle où tout le territoire est livré à la cupidité sans limite d'investisseurs, souvent étrangers.

- En prévision du futur PLU(i) il faudrait aussi limiter les hauteurs; 150 m devraient être un maximum et l'éloignement des maisons les plus proches porté à 10 fois la hauteur totale en haut des pales, comme c'est le cas par exemple en Bavière, soit 1500 m pour des éoliennes de 150 m. Cette norme devrait se substituer au 500 m exigée par la loi, totalement insuffisant pour le respect du voisinage.

Pour toutes ces raisons, le SCOT qui nous est proposé fait preuve de beaucoup d'incohérences, de contradictions et d'insuffisances
Il est donc à mes yeux impossible de l'approuver.

En espérant, Monsieur le Commissaire que vous vous rendrez à mes raisons, je vous prie de croire Madame ou Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de ma haute considération.

Michel BERGER